

Comité de conjoncture du 23 janvier 2023

Communiqué par : ministère de l'Économie

Le Comité de conjoncture s'est réuni en date du 23 janvier 2023 sous la présidence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Georges Engel. Lors de sa séance, le Comité de conjoncture a analysé la situation du marché du travail du mois de décembre 2022 et la situation conjoncturelle nationale.

Au mois de janvier 2023, le nombre de demandes introduites en matière de chômage partiel a diminué de 7 unités par rapport au mois précédent. Au total, 93 entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure pour le mois de février 2023.

Après analyse des dossiers soumis, le Comité de conjoncture a statué favorablement sur 85 demandes, la décision finale de l'attribution de ce soutien incombant au Conseil de gouvernement. Parmi ces 85 demandes, 66 relèvent de source conjoncturelle et 12 de source structurelle, c'est-à-dire liées par un plan de maintien dans l'emploi et 7 demandes sont motivées par un lien de dépendance économique.

Les demandes prévisionnelles avisées positivement pour le mois de février 2023 donc, concernent 8.971 salariés (calcul en ETP/emplois temps-plein) contre 8.906 salariés le mois dernier.

Le prochain comité de conjoncture aura lieu le mardi 21 février 2023.